

-562
 -563
 -564

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022

P. J. : - 3 projets de délibération
 - 1 maquette financière et ses annexes

1. LES RESULTATS

Le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2022 présente un résultat définitif excédentaire de 56 030 845 francs CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat	CA 2022
1 Résultat d'exploitation	296 799 604
2 Solde d'exécution d'investissement	-162 944 030
3 Résultat de clôture 2022 (= 1+2)	133 855 574
4 Restes à réaliser d'exploitation	-
5 Restes à réaliser d'investissement	-77 824 729
6 Résultat définitif 2022 (= 3+4+5)	56 030 845

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion du trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2022, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Budget annexe service d'eau potable	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	111 370 673		-218 686 901	-107 316 228
Exploitation	50 165 305	105 793 107	296 799 604	241 171 802
TOTAL	161 535 978	105 793 107	78 112 703	133 855 574

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans un tableau synthétique en fin de note.

2. L'EXECUTION

A. EN SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation du service d'eau potable s'est opérée comme suit (hors résultat reporté) :

a) Les dépenses

Dépenses	Prévisions	Engagé	%	Exécuté	%	Reporté	%
Fonctionnement du service d'eau potable	50 880 000	35 156 672	69,10%	35 156 672	69,10%	0	0,00%
Frais de personnel	61 000 000	60 315 065	98,88%	60 315 065	98,88%	0	0,00%
Charges financières	12 240 000	12 231 802	99,93%	12 231 802	99,93%	0	0,00%
Total	124 120 000	107 703 539	86,77%	107 703 539	86,77%	0	0,00%

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 107 703 539 francs CFP. Elles se répartissent comme suit :

➤ Frais d'exploitation : 35 156 672 F

- frais d'entretien des ouvrages, de terrains et de servitudes	:	11 949 832 F
- frais d'études et recherches	:	124 592 F
- autres matières et fournitures	:	683 198 F
- frais bancaires	:	1 070 495 F
- charges d'administration générale refacturées	:	21 328 555 F

➤ Frais de personnel : 60 315 065 F

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2022, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

➤ Intérêts des emprunts : 12 231 802 F

Les intérêts de l'annuité de la dette au titre de l'année 2022 se sont élevés à 12 231 802 francs CFP.

b) Les recettes

Recettes	Prévisions	Exécution	%
Redevances d'eau	491 000 000	411 587 203	83,83%
Produits exceptionnels		10 485 404	
Total	491 000 000	422 072 607	85,96%

Les recettes d'exploitation comptabilisées se décomposent comme suit :

- redevances d'eau	:	411 587 203 F
- produits exceptionnels (pénalités sur marchés et régularisation)	:	10 485 404 F

B. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (hors résultat reporté) :

a) Les dépenses

Dépenses	Prévisions	Engagé	%	Exécuté	%	Reporté	%
Programme d'investissement	478 962 357	371 754 582	77,62%	293 929 853	61,37%	77 824 729	16,25%
Remboursement capital de la dette	93 100 000	93 089 005	99,99%	93 089 005	99,99%	0	0,00%
Total	572 062 357	464 843 587	81,26%	387 018 858	67,65%	77 824 729	13,60%

Les dépenses d'investissement mandatées au cours de l'exercice se sont élevées à 387 018 858 francs CFP. Elles se répartissent comme suit :

➤ Programme d'investissement : 293 929 853 F

Le programme de travaux de sécurisation et d'amélioration des équipements d'adduction d'eau potable a été mandaté à hauteur de 293 929 853 francs CFP, détaillé comme suit :

- Etudes

- études sur réseaux d'adduction d'eau : 7 079 443 F

- Travaux

- renouvellement de la conduite du barrage de la Dumbéa : 121 769 955 F
 - renouvellement de la conduite d'eau rue Kowi Bouillant : 21 524 806 F
 - dévoiement de la conduite d'eau promenade Roger Laroque : 8 489 365 F
 - déplacement de la conduite DN350 au pont de Nouville : 5 448 168 F
 - travaux d'adduction d'eau :
 * rue Martinet : 69 551 837 F
 * rues Porcheron, Lescour et Guégan : 14 470 357 F
 * route du Port Despointes : 15 740 446 F
 * rue du 24 septembre : 2 875 858 F
 - renouvellement et réparation d'ouvrages d'eau potable : 6 538 387 F
 - travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable : 1 778 654 F
 - sécurisation du barrage de la Dumbéa : 17 166 576 F
 - divers travaux : 1 496 001 F

➤ Dette : 93 089 005 F

Le remboursement du capital de la dette de ce budget annexe s'est élevé à 93 089 005 francs CFP.

b) Les recettes

Recettes	Prévisions	Exécution	%
Subventions d'investissement	27 011 000	28 334 007	104,90%
Autres recettes	16 635 379	16 635 379	100,00%
Affectation du résultat 2021	105 793 107	105 793 107	100,00%
Total	149 439 486	150 762 493	100,89%

Les recettes d'investissement constatées s'élèvent à 150 762 493 francs CFP réparties comme suit :

- Subventions d'investissement : 28 334 007 F
- Contrat d'agglomération 2017-2022 :
 - renouvellement de la conduite DN800 à Rivière Salée :
 - * Etat : 18 741 324 F
 - * province Sud : 8 268 231 F
 - Ville de Dumbéa
 - travaux d'acheminement des eaux brutes du barrage : 1 324 452 F
- Autres recettes : 16 635 379 F

Il s'agit de la participation de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de sécurisation du barrage de la Dumbéa qui a été résiliée depuis.

- Affectation du résultat 2021 : 105 793 107 F

Le besoin de financement de la section d'investissement a été couvert par l'affectation du résultat 2021 pour un montant de 105 793 107 francs CFP.

3. RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2022, pour lesquelles il existe un acte d'engagement. Ils s'établissent comme suit en dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement à reporter sur 2023

Opération	Compte	Libellé	Montant reporté
6101	2031	Frais d'études	8 038 510
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	67 573 465
	4581	Opérations pour le compte de tiers – dépenses	2 212 754
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REPORTER SUR 2023 :			77 824 729 F

4. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de section à section de l'exercice 2022 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
AMORTISSEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS	042	6811	541 051	040	28148	541 051
AMORTISSEMENTS RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	042	6811	17 028 413	040	281531	17 028 413
TRANSFERT FRAIS D'ETUDES	041	2314	222 282	041	2031	8 396 177
		2315	6 173 848			
		4581	2 000 047			
TRANSFERT AVANCES VERSEES	041	2315	15 500 000	041	238	15 500 000
TRANSFERT OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	041	1312	18 000 000	041	4582	18 000 000
	TOTAL		59 465 641	TOTAL		59 465 641

5. CONCLUSION

Conforme au compte de gestion du trésorier de la province Sud, le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable présente donc, pour l'exercice 2022, un résultat définitif excédentaire de 56 030 845 francs CFP.

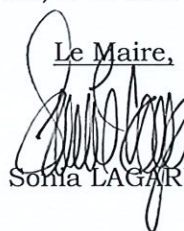

Le programme d'investissement engagé s'est élevé à près de 372 millions de francs CFP, financé par l'exploitation du service, des subventions d'équipement et par le résultat 2021.

Le résultat définitif sera définitivement intégré au budget 2023 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2022 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 17 mai 2023

Le Maire,
Sonia LAGARDE



562

VILLE DE NOUMEA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2022.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
		Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	: 37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	: 50	Mme	Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(13 procurations)		M.	Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE0 et M. Brice VIRIAMU-HURSTEL de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/562

approuvant le compte de gestion du trésorier de la province Sud
relatif au budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 8 JUIN 2023

Calédonie
VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du
26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/1676 du
22 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du
26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le
23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/108 du
18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la
gestion du service d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23
février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'eau potable pour
l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/133 du 23
février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget
annexe primitif pour la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal n° 2022/570 du 14 juin 2022 portant
affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'eau potable
pour l'exercice 2022,

VU le compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe de la
gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion du
service d'eau potable et assimilés en sa séance du 24 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/54 du 17 mai 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 24 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la gestion du service d'eau potable du
trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe service d'eau potable	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	111 370 673		-218 686 901	-107 316 228
Exploitation	50 165 305	105 793 107	296 799 604	241 171 802
TOTAL	161 535 978	105 793 107	78 112 703	133 855 574

ARTICLE 2 /

Le compte de gestion du trésorier de la province Sud est adopté en conformité avec le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2022.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Le président de séance,



Jean-Pierre DELAUNAY
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action sociale,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance



Mis en ligne le :

12 JUIN 2023



563

VILLE DE NOUMEA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2022.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCAION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
DATE D’AFFICHAGE	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
02.06.2023	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O’CONNOR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
			Mme Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	:	37	M. Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	:	50	Mme Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(13 procurations)			M. Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M. Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Veylma FALAE0 et M. Brice VIRIAMU-HURSTEL de «Nouméa, c'est vous»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/ 563

approuvant le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable
pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le = 8 JUIN 2023

Calédonie
VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du
26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/1676 du
22 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du
26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le
23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/108 du
18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la
gestion du service d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23
février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'eau potable pour
l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/133 du 23
février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget
annexe primitif pour la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal n° 2022/570 du 14 juin 2022 portant
affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'eau potable
pour l'exercice 2022,

VU le compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe de la
gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion du
service d'eau potable et assimilés en sa séance du 24 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/54 du 17 mai 2023,

VU la maquette financière et ses annexes,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 24 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'eau potable
pour l'exercice 2022 est arrêté ainsi qu'il suit :

./.

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Prévisions budgétaires	493 355 000	493 355 000	616 313 534	616 313 534	1 109 668 534	1 109 668 534
Réalisations	125 273 003	422 072 607	428 915 035	210 228 134	554 188 038	632 300 741
I-Résultat de l'exercice		296 799 604	218 686 901			78 112 703
II-Résultats antérieurs reportés				55 742 871	0	55 742 871
III-Résultat de clôture (I+II)		296 799 604	162 944 030			133 855 574
Restes à réaliser			77 824 729		77 824 729	
IV-Résultat des restes à réaliser			77 824 729		77 824 729	
V-Résultat définitif (III+IV)		296 799 604	240 768 759			56 030 845

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe du service d'eau potable est adopté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le président de séance,




Jean-Pierre DELR
1^{er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale des ressources humaines, de l'action éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Mis en ligne le :

12 JUIN 2023

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1



564

VILLE DE NOUMEA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 8 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2022.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Christophe DELIERE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
DATE DE CONVOCATION	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Liliane CONDOUMY
02.06.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Janine BAJON	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Magali MANUOHALALO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Naïa WATEOU	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
02.06.2023	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Makaokio FIHIPALAI
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Christiane SARIDJAN
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de présents	:	37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
Nombre de votants	:	50	Mme	Cindy PRALONG	M.	Bernard LAVANDIER
(13 procurations)			M.	Luc BRUN	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE0 et M. Brice VIRIAMU-HURSTEL de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2023/564

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du compte administratif du budget annexe du service d'eau potable pour l'exercice 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 8 JUIN 2023

Calédonie
VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/1676 du 22 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2022 du Grand Nouméa signé le 23 décembre 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/108 du 18 janvier 2021 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du service d'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/132 du 23 février 2022 modifiée relative au budget annexe primitif pour la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/133 du 23 février 2022 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU la délibération du conseil municipal n° 2022/570 du 14 juin 2022 portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe de la gestion du service d'eau potable,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU le compte de gestion du trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion du service d'eau potable pour l'exercice 2022,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation de la régie chargée de la gestion du service d'eau potable et assimilés en sa séance du 24 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/54 du 17 mai 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 24 mai 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2022, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, votées au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe du service d'eau potable de la ville de Nouméa, telles que récapitulées dans les tableaux ci-après :

./.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Répartition des crédits de paiement				
		Antérieurs	2022	2023	2024	RAF
61-2017-1 : PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1 (6101Z17E)	1 432 387 905	925 098 537	208 314 938	5 045 915		293 928 515
61-2020-1 : PROGRAMME EAU POTABLE 2020 (6101Z20E)	642 857 377	186 293 369	85 519 515	259 551 496	108 035 506	3 457 491

AUTORISATION DE PROGRAMME CLOTUREE

61-2013-12 : EQUIPEMENTS EAU 2013-2016 (6101Z13)	853 895 050	853 799 650	95 400			
--	-------------	-------------	--------	--	--	--

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 8 JUIN 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le président de séance,




Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

12 JUIN 2023